

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des Hautes-Alpes)

DELIBERATION**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-sept heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Syndical : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Présents :

Anne CHOUVET

Alice PRUD'HOMME

Christian BLANC

Isabelle HAUBER-IMBERT

Marie BAILLARD

Christine PROTEVIN

François ROTH

Jean Pierre CLAEYMAN

DELIBERATION N° 2023-18**STRATEGIE MANIFESTATIONS ECO RESPONSABLES 2023-2028**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020

Vu la délibération 2022-13 approuvant le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°2011-05-10 Mise à disposition de gobelets réutilisables / modification de régie

Vu la délibération n°2016-21 Demande de subvention « Manifestations Ecoresponsables »

Vu la décision n°2021-6 Convention de prêts de gobelets réutilisables et matériel écoresponsable auprès d'organismes d'événements

Vu le compte-rendu du Comité Technique du 14 Mars 2023 portant sur la stratégie manifestations éco responsables 2023-2028

Contexte :

Le SMITOMGA est engagé depuis 2010 dans la réalisation de projet afin d'accompagner les institutions publiques et associations organisatrices d'événements à l'éco-exemplarité et à la réduction des déchets.

Il a développé sur son territoire un service de prêt de gobelets réutilisables ainsi que de matériel écoresponsable et a participé au suivi de nombreux événements dans la cadre de la prévention des déchets.

La présente délibération vise à optimiser et pérenniser le service « manifestations éco responsables » du SMITOMGA afin d'en assurer la continuité et sa cohérence avec les objectifs PLPDMA.

Le déploiement de la stratégie manifestation éco responsable s'effectuera tout au long du PLPDMA (2022-2028).

Un document détaillant la stratégie sur les 6 années à venir sera transmis aux élus courant de l'année 2023. De plus, un « plan d'action manifestation écoresponsable » sera validé chaque fin d'année pour l'année à venir en comité technique. Celui-ci actera des éventuelles révisions sur le projet et des échéanciers de mise en place.

La présidente expose les grandes orientations de la nouvelle stratégie manifestations éco responsables 2023-2028 intégrant les objectifs suivants :

1) Réalisation d'une étude sur les manifestations du territoire

- Mise en place d'un référencement des manifestations et organisateurs d'évènements.
- Réalisation d'un questionnaire sur les pratiques de gestion, réduction des déchets pour les associations
- Réalisation d'un questionnaire sur les pratiques de gestion, réduction des déchets pour les collectivités (mairie, Communautés de communes, OT, parc).
- Suivi des évolutions sur les pratiques par la mise en place d'indicateurs.

2) Renforcement de la communication dédiée à la gestion et à la réduction des déchets

- Création d'une campagne de communication « Sors tes couverts » et « rapporte ton gobelet ».
- Mise à disposition de nouveaux supports de communication dédiés aux organisateurs d'évènements et personnel du SMITOMGA (fiche ambassadeur, fiche organisateur, mémo tri événementiel, fiche je pèse mes déchets).
- Création et renouvellement d'outils de communication pour la promotion des services de prêt, kit et action de réduction des déchets dans les évènements.

3) Réorganisation interne du service de prêt de gobelets réutilisables et matériel écoresponsable :

- Service de prêt (gobelets et matériel écoresponsable) délégué à trois 3 antennes sur chaque bassin de population (Queyras, Guillestre, CCPE).
- Renouvellement du matériel écoresponsable stand + prêt en 2023-2024 intégrant une communication sur le Zéro plastique et privilégiant les pratiques de réduction des déchets.
- Renforcement des pratiques de compostage sur les manifestations et proposition systématique de bacs à compost pour les organisateurs.
- Tests sur l'année 2023-2024 d'un dispositif de tri à la source des biodéchets dans les manifestations (dont composteurs grutables) accompagné par le SMITOMGA.
- Mise à jour de la convention de prêt et intégration de pénalités financières.

4) Renforcement et accompagnement à l'éco exemplarité dans les manifestations des collectivités (mairie, Communautés de communes, OT, parc) :

- Promotion de kit vaisselle zéro plastique gratuit et acquisition de kits pour les petites quantités auprès des mairies Communautés de communes, OT, parc (en partenariat avec la Miraille).
- Promotion de l'engagement à la signature de la charte zéro déchets plastiques et à la réalisation de « manifestation Zéro déchets » sur leurs évènements publics.
- Expérimentation d'un dispositif d'« Eco conditionnalité des manifestations » sur la mairie d'Eygliers et celle de la Roche de Rame en 2024-2025.
- Mise en place d'équipement de tri dans les lieux de manifestations (gymnases, salle des fêtes).
- Accompagnement complet de 3 à 6 évènements ciblés par année.
- Mise à disposition d'un kit « Je pèse mes déchets » pour les organisateurs souhaitant quantifier leur production de déchets.

5) Stand et présence terrain

- Les stands d'information SMITOMGA lors des évènements seront réalisés de manière très exceptionnel dans le cadre de projet de réduction des déchets et lors de la « faites du compost ».
- Mise à disposition d'un kit événementiel SMITOMGA « point info ».
- Mise à jour et achat de matériels pour le stand.

Dépenses prévisionnelles :

Les dépenses prévisionnelles, sur l'ensemble du déploiement de la stratégie « manifestations éco responsables » sont estimées à **95 843 €** sur les six années du PLPDMA.

Recettes prévisionnelles :

Les recettes relatives à la présente stratégie bénéficieront d'une subvention dans le cadre du contrat d'objectif de la Région SUD à hauteur de 50% des dépenses liées aux achats de matériels de communication et le renouvellement de stand soit un montant de 3 621€.

Les autres dépenses seront financées par refacturation aux communautés de communes adhérentes, selon les termes des conventions en vigueur, en cas d'absence de possibilité de subvention sur ces projets.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'exposé de la présidente ;

D'Approuver la stratégie territoriale « Biodéchets 2023-2028 » en matière de prévention et de gestion des matières organiques pour la période 2023-2028 ;

D'Autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce projet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Présidente,
Anne CHOUVET



